



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article2076>

Fermeture des établissements scolaires et télétravail

- Actualité des luttes -



Date de mise en ligne : lundi 5 avril 2021

SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

Dans son discours du 31 mars, le président Macron a annoncé une nouvelle fermeture des écoles et établissements scolaires. De nouveau l'annonce s'est faite de manière très brusque, suscitant des difficultés d'organisation évidentes pour les personnels et les familles.

L'impréparation du ministère à cette situation pourtant prévisible est évidente. Depuis le printemps dernier, SUD Éducation alerte sur la nécessité d'investir dans l'éducation pour baisser les effectifs et permettre à l'école de faire face de manière durable à la crise sanitaire. Le ministre, pendant toute cette période n'a écouté personne. Il s'est enfoncé dans sa stratégie du déni et du mensonge, allant jusqu'à poursuivre les suppressions de postes dans notre académie notamment, et il porte une responsabilité importante dans cette nouvelle fermeture.

Dans cette situation qui s'impose à nous aujourd'hui, l'enseignement à distance doit faire l'objet de garanties : respect des obligations de service, bénéfice d'autorisations d'absences pour les personnels ayant des enfants de moins de 16 ans, respect de la liberté pédagogique, refus de toute pression hiérarchique...

> [Retrouvez ici...](#) le communiqué complet de SUD Education.

Au non respect des textes officiels encadrant le télétravail dans la fonction publique s'ajoutent les problèmes matériels (équipement des personnels et des élèves, capacité des serveurs, absence de solutions publiques et libres suffisantes,...) ainsi que les injonctions et le contrôle hiérarchiques dont certaines nous semblent tout à fait inacceptables.

Nous tenons à rappeler à tous nos collègues qu'en cette période ils et elles conservent toute leur liberté pédagogique sur la manière d'assurer un lien pédagogique avec leurs élèves au regard des objectifs pédagogiques qu'ils et elles se fixent.

En ce sens, SUD Education Lorraine s'est adressé au Recteur ainsi qu'à l'ensemble des chef·fes d'établissement pour le leur rappeler. Vous trouverez ci-dessous une copie de cette adresse.

> [Retrouvez ici...](#) l'ensemble du dossier consacré à cette période avec notamment les "foires aux questions" pour les :

- [Enseignant-es du 1er degré...](#)
- [Enseignant-es des collèges et lycées...](#)
- [Enseignant-es en lycée professionnel...](#)
- [CPE...](#)
- [AED...](#)
- [AESH...](#)
- [Personnels administratifs...](#)
- [Assistant-es de service social...](#)
- [Infirmier·ères scolaires...](#)

> [Écoutez ici...](#) le dernier podcast "LBD" de SUD Education sur la question du télétravail.

Enfin, face à la crise sanitaire qui dure et prend des formes nouvelles, ainsi que contre la politique de l'autruche du ministère, SUD Education avait début mars réaffirmé ses revendications en matière de vaccination, de tests massifs, de pédagogie et d'organisation des écoles et établissements, de moyens :

> [C'est à retrouver ici...](#)

Message envoyé au Recteur et chef-fes d'établissement le 4 avril :

Monsieur le Recteur,
Messieurs et Mesdames les chef-fes d'établissement,

Nous avons pris connaissance de messages transmis dans un certain nombre d'établissements aux personnels enseignants en prévision de ces semaines particulières, dans lesquels il leur est demandé impérativement de faire des cours en visio, parfois de leur en faire parvenir la liste et les avertissant que celles et ceux qui ne le feraient pas seraient contacté-es.

Nous tenons à vous rappeler que la situation particulière que vivent les enseignant-es n'enlève rien à leur liberté pédagogique et qu'il leur appartient de choisir les dispositifs qui leur apparaissent les plus adaptés au regard des objectifs pédagogiques qu'ils et elles se fixent.

Cela est d'autant plus vrai dans la mesure où l'éducation nationale ne respecte pas le cadre légal relatif au télétravail dans la fonction publique, notamment en matière de fourniture d'équipement (Décret 2016-151 modifié par le Décret n° 2020-524)

La circulaire définissant les modalités de "continuité pédagogique" invitent mais ne contraignent pas à l'utilisation des classes virtuelles proposées par le CNED et précisent d'ailleurs que "les cours et les devoirs à la maison peuvent également être diffusés par tout moyen".

Les injonctions faites par certain-es chef-fes d'établissement de fournir la liste des cours en visio prévus, sont faites sous couvert du souci de maintenir un lien avec les élèves et d'assurer leur réussite. Nous ne doutons pas une seconde que nos collègues aient cela à coeur. Mais nous considérons que ces injonctions relèvent plutôt d'un contrôle et d'une gestion managériale des collègues, sous-entendant que certain-es enseignant-es failliraient à leurs missions. Nos collègues n'ont en aucun cas besoin de cela et ne souhaitent pas revivre avant même le début de ce nouveau confinement le prof bashing médiatique qui a suivi le confinement d'il y a un an sous prétexte qu'une infime minorité d'entre eux auraient été "décrocheurs" alors qu'ils et elles étaient peut-être malades ou s'occupaient leurs enfants, comme le reste de la population.

Veuillez croire, Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les chef-fes d'établissement à notre profond attachement au service public d'éducation.

La commission exécutive de SUD Education Lorraine.